



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°16-2023-105

PUBLIÉ LE 14 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de la Charente / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

16-2023-11-14-00001 - Arrêté fixant l'ensemble de candidats au premier tour des élections municipales partielles complémentaires du 26 novembre 2023 dans la commune de Mainzac. (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Charente

16-2023-11-14-00001

Arrêté fixant l'ensemble de candidats au premier
tour des élections municipales partielles
complémentaires du 26 novembre 2023 dans la
commune de Mainzac.



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

fixant l'ensemble des candidats au premier tour des élections municipales partielles complémentaires du 26 novembre 2023 dans la commune de Mainzac

La préfète de la Charente
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 19 novembre 2020 portant nomination de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL préfète de la Charente ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2023 donnant délégation de signature à Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2023 portant convocation de l'assemblée électorale de la commune de Mainzac pour l'élection complémentaire de quatre membres du conseil municipal ;

Vu les récépissés définitifs en date du 10 novembre 2023 d'enregistrement de déclarations des candidatures déposées pour le premier tour de l'élection partielle complémentaire organisée dans la commune de Mainzac le dimanche 26 novembre 2023 ;

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats dont les déclarations ont été définitivement enregistrées ;

Sur proposition de la secrétaire générale

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

1/2

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La liste des candidatures au premier tour des élections municipales partielles complémentaires dans la commune de Mainzac le dimanche 26 novembre 2023 est fixée comme suit :

Madame Valérie LARAPIDIE
Monsieur Pascal NEGRIER
Monsieur Philippe PEROL
Monsieur Dylan PICARD
Monsieur Jean-Claude VERLHAC

ARTICLE 2 : La secrétaire générale et le maire de la commune de Mainzac sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché en mairie sans délai.

Angoulême, le **14 NOV. 2023**

Pour la préfète et par
délégation

La secrétaire générale,



Nathalie VALLEX